YERRES

Service Communication
N°Tél : 01 69 49 76 00
N/réf : NDA/ SC

DECISION N° 2000/329

OBJET : Convention de prestation relative à l'édition d'une revue d'information, conclue avec la société « Editions Municipales de France »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la proposition de la société E.M.F. relative à l'édition d'une revue d'information en juin 2001 correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De signer la convention de prestations de service avec la société Editions Municipales de France (E.M.F.), 142 avenue Henri Barbusse – 93141 BONDY Cedex, à qui la Commune confie l'édition d'une revue intitulée « Guide pratique 2001/2002 »

DIT que ladite société prend entiérement à sa charge les frais inhérents à cette prestation.

DIT que le montant prévisible des ressources publicitaires à percevoir par la société est inférieur à 300.000 francs, seuil que la société s'engage à ne pas dépasser.

Fait à Yerres, le 22 novembre 2000

REÇU LE
- 4 DEC. 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN